



PLAN VELO 2030 DES CÔTES D'ARMOR

SOMMAIRE

LE VELO DANS LES CÔTES D'ARMOR	3
QUELQUES REALISATIONS DU DEPARTEMENT.....	5
LE PLAN VELO DEPARTEMENTAL	6
AXE 1 - ACCOMPAGNER LA MOBILITE CYCLABLE UTILITAIRE PAR LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES SUR ROUTE DEPARTEMENTALES	7
ACTION 1 : REALISER DES AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES.....	8
ACTION 2 : SECURISER LES INTERSECTIONS DES ROUTES DEPARTEMENTALES.....	10
ACTION 3 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES A LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS STRATEGIES CYCLABLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES (INGENIERIE).....	11
FOCUS : REFERENTIEL DES AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES.....	12
AXE 2 - POURSUIVRE ET SECURISER LES ITINERAIRES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS, EN CONTINUITÉ DU PDIPR	13
ACTION 4 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET SECURITE DES ITINERAIRES CYCLABLES INSCRITS AU PDIPR A L'INTERFACE AVEC LES ROUTES DEPARTEMENTALES.....	14
ACTION 5 : SECURISER L'ACCES ET EQUIPER LES 7 GRANDS SITES DEPARTEMENTAUX ET LES ENS MAJEURS.....	15
ACTION 6 : SECURISER LES ANTENNES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES PRESENTANT DES ENJEUX DE MULTIMODALITE ET/OU TOURISTIQUES MAJEURS.....	16
FOCUS : DONNEES COSTARMORICAINES DE L'ETUDE REGIONALE VELOURUTES ET VOIES VERTES REALISEE EN 2023.....	17
AXE 3 - ENCOURAGER LA PRATIQUE CYCLABLE DES COLLEGIENS ET DE LEURS ENCADRANTS	18
ACTION 7 : EQUIPER TOUS LES COLLEGES DE STATIONNEMENTS VELO DE QUALITE.....	19
ACTION 8 : SENSIBILISER LES COLLEGIENS A LA MOBILITE CYCLABLE EN TOUTE SECURITE.....	20
SUIVI ET EVALUATION	21
GLOSSAIRE	21
ANNEXES	22

Le Plan Vélo Départemental des Côtes d'Armor est porté par la Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer.

Pour toute information : contactDIMM@cotesdarmor.fr

LE VELO DANS LES CÔTES D'ARMOR

Le Département des Côtes d'Armor s'investit depuis plus de 20 ans dans la mobilité cyclable, historiquement sur le vélo et tourisme.

Le schéma départemental vélo en 2004 fut la première stratégie du Département ciblant les itinéraires touristiques. Les liaisons structurantes projetées à l'époque ont été finalisées en 2022. Les liaisons transversales sont réalisées en partie. Les actions liées à l'itinérance cyclable ont de nouveau été étudiées et planifiées dans le cadre du schéma départemental de la randonnée des Côtes d'Armor, 2019-2029 et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (P.D.I.P.R.).

Le Département souhaite désormais encourager la pratique cyclable au quotidien, tout en intégrant les réalisations sur le vélotourisme afin d'assurer une cohérence globale.

Bien que le Département n'ait plus la compétence Mobilité depuis la loi NOTRe, les Côtes d'Armor souhaitent s'engager dans une stratégie cyclable à travers ses propres compétences : les infrastructures routières, les collèges et le tourisme.

Cette volonté s'explique par les nombreux bienfaits du vélo au quotidien : meilleure santé corporelle et mentale, diminution des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de la pollution, apaisement des rues et création de plaisir. Le dernier chiffre d'une étude du CNRS l'explique :

1 km parcouru à vélo = 1 € de coûts sociaux de santé évités.



Carte des itinéraires vélo loisirs et tourisme dans le schéma vélo départemental de 2004.

¹ Schwarz E., Leroutier M., de Nazelle A., Quirion P., Jean K. 2024, The untapped health and climate potential of cycling in France: a national assessment from individual travel data, The Lancet Regional Health - Europe

ROUTES DEPARTEMENTALES

2/3 des habitants vivent à moins de 500 m d'une RD.
4 600 km de RD, un des réseaux les plus denses de France

1,6% part modale des actifs à vélo dans les Côtes d'Armor (INSEE, RP2021)
42% des ménages sont équipés d'une voiture

COLLEGES

32% des collégiens habitent entre 500 m et 3 km de leur établissement

VELO ET TOURISME

5 grands itinéraires dont 2 EuroVélos
600 km de véloroutes et voies vertes
+ 45% de passages vélo entre 2018 et 2023

630 km

de voies aménagées et balisées

Dont : 284 km de voies vertes

-  Voie Verte
-  Route partagée
-  Grande boucle Est
-  Grande boucle Ouest
-  Boucle Bretagne Centre
-  Site remarquable



2 ITINÉRAIRES EUROVÉLO :

- > EV1 - La Véloodyssée® de Roscoff à Hendaye
- > EV4 - La Vélomaritime® de Roscoff à Dunkerque

1 ITINÉRAIRE NATIONAL :

- > V42 - de Saint-Malo à Arzal

3 ITINÉRAIRES RÉGIONAUX :

- > V403 - de Saint-Malo à Questembert
- > V406 - de Camaret à Vitré
- > V408 - de Saint-Brieuc à Lorient

UN MAILLAGE QUI PERMET DE FORMER 3 BOUCLES COSTARMORICAINES :

- > Boucle Est - 310 km - 6 étapes
- > Boucle Ouest - 420 km - 8 étapes
- > Boucle Centre-Bretagne - 82 km - 2 étapes

QUELQUES REALISATIONS DU DEPARTEMENT

Le Département des Côtes d'Armor projette et réalise des aménagements cyclables qualitatifs depuis de nombreuses années, en voici quelques exemples en photo ci-dessous :

Aménagement d'un mini-PEM au giratoire de la Chapelle Saint-Laurent à HILLION (RD786).



Réhabilitation du viaduc du Douvenant à SAINT-BRIEUC.



L'expérimentation de voie verte sur la RD 788 entre LANNION et PERROS-GUIREC.



Le Plan Vélo Départemental

Le temps d'élaboration du Plan Vélo Départemental a permis de mobiliser les partenaires, les collectivités et les services en interne.

La consultation s'est déroulée en plusieurs phases. Au commencement de la démarche, pendant le diagnostic, le bureau d'étude s'est entretenu avec la Région Bretagne et toutes les intercommunalités du département afin d'analyser les projets, besoins et attentes. De son côté, le Département a échangé avec les collectivités lors de plusieurs temps dédiés : deux réunions plénières (« C10 mobilité ») et un échange en bilatérale avec chaque intercommunalité.

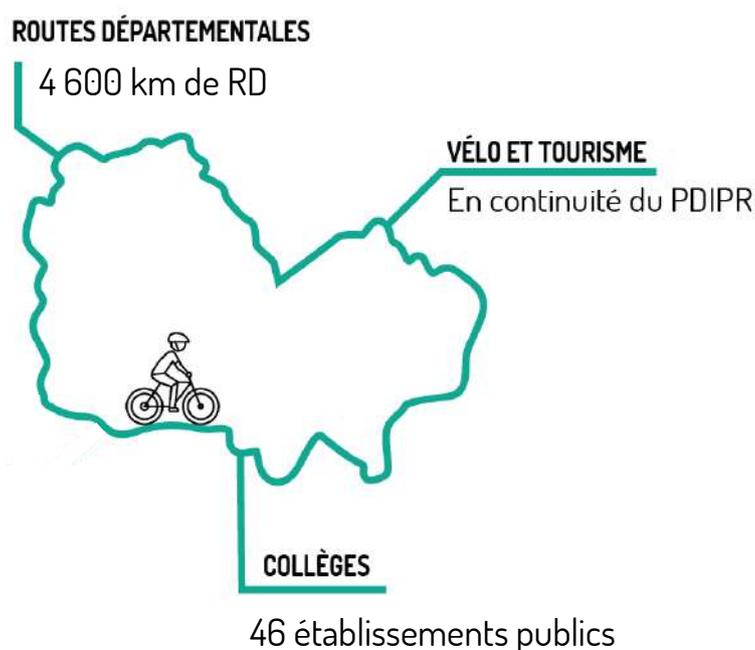
Dans le cadre de la définition de la stratégie départementale, le référentiel des infrastructures cyclables sur RD a été rédigé en collaboration avec toutes les Agences Techniques Départementales, l'ADAC22, et les services en charge du PDIPR.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Vélo, le Collectif Bretagne Bicyclette a été associé et une carte collaborative a été mise en ligne pour recueillir l'avis des usagers et habitants du département.

A l'issue de cette démarche, le Département a structuré son Plan Vélo Départemental à travers trois axes :

- Infrastructures cyclables ;
- Sécurisation des itinéraires touristiques ;
- Collèges et vélo.

Les axes sont déclinés en actions concrètes que le Département met et mettra en œuvre dans les prochaines années. C'est la première stratégie globale et transversale définie par le Département pour encourager la mobilité cyclable au quotidien.





AXE 1 - Accompagner la mobilité cyclable utilitaire par la réalisation d'infrastructures cyclables sur Route Départementale

Le premier frein à la pratique cyclable, selon de nombreuses enquêtes d'usagers, est le manque d'infrastructures cyclables sécurisées et continues. Le Département, en tant que gestionnaire de 4 600 km de Routes Départementales, réalise déjà et a la volonté d'augmenter le linéaire d'infrastructures cyclables de qualité là où elles font sens.

Etant donné le linéaire extrêmement important de routes départementales, l'objectif n'est pas d'aménager des pistes cyclables séparées et sécurisées sur toutes les routes. L'enjeu est bien de cibler là où le besoin est avéré pour permettre des déplacements du quotidien pour les habitants et usagers occasionnels, et d'expérimenter en parallèle des requalifications de RD peu fréquentées en voies vertes, ainsi que des modifications de plans de circulation.

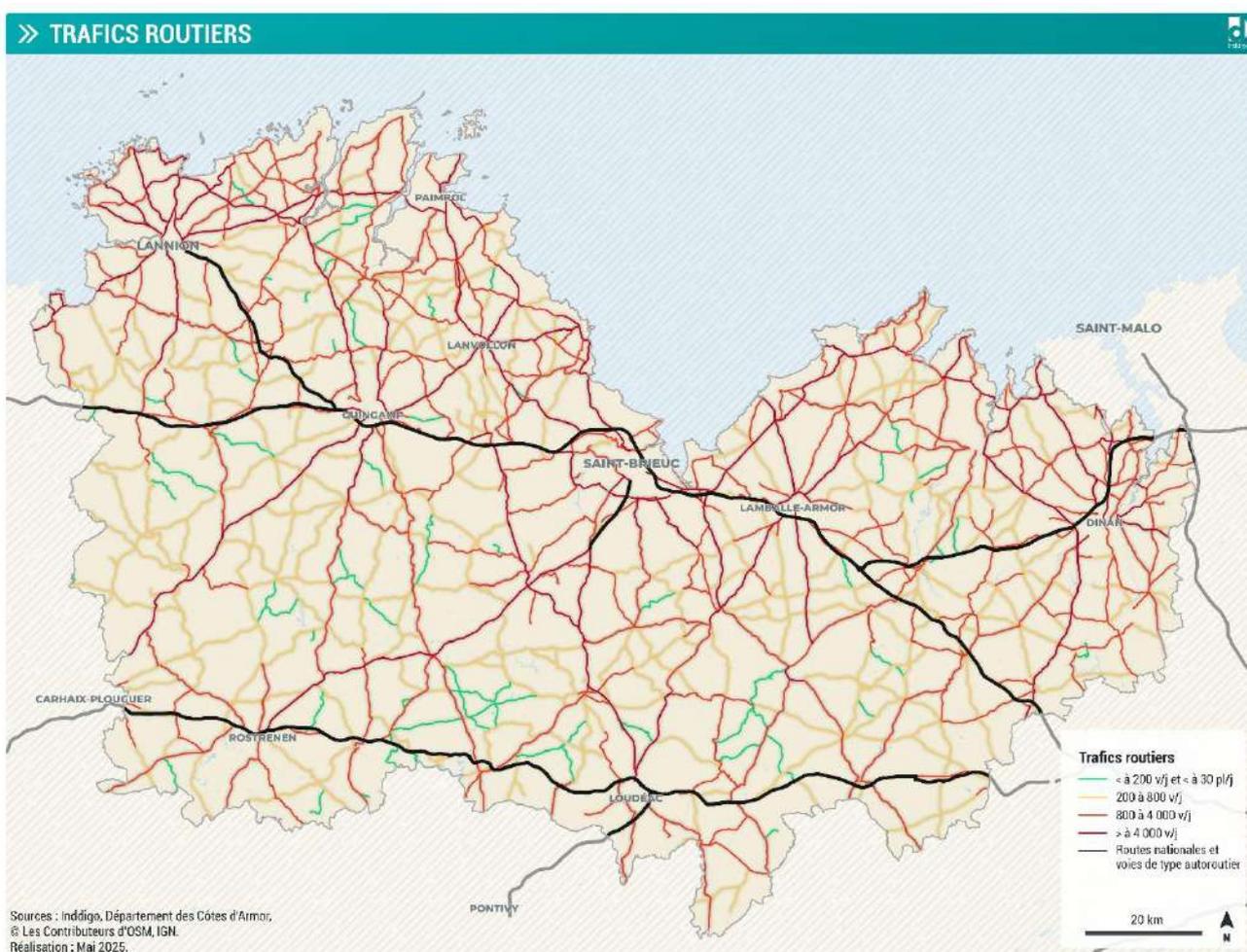
ACTION 1 : REALISER DES AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Vélo départemental, la notion des faisceaux cyclables d'intérêt départemental a été abandonnée afin de mieux prendre en compte les priorités et attentes des intercommunalités. Les itinéraires prioritaires des collectivités seront ciblés dans le cadre des Pactes Locaux de Mobilités qui seront prochainement conclus. Le travail réalisé concernant les faisceaux d'intérêt départemental permettra néanmoins d'alimenter les échanges entre le Département et les collectivités.

Concrètement :

- Réaliser des aménagements cyclables sur Route Départementale hors agglomération ;
- Expérimenter des secteurs ruraux apaisés en transformant des Routes Départementales faiblement fréquentées en Voie Verte.

La carte ci-dessous représente en vert les RD très peu fréquentées. A noter que de nombreuses routes communales pourraient également être requalifiées en statut voie verte pour proposer des itinéraires plus apaisés pour les usagers à vélo. Les cartes par ATD sont en annexes.



FOCUS : Expérimentation de requalification de RD peu fréquentée en statut « Voie Verte ».

La législation permet aujourd'hui de transformer les routes en voies vertes. La voie verte interdit l'accès aux véhicules, excepté pour les riverains, les secours, et les engins agricoles et d'entretien. Cette évolution est une opportunité pour apaiser des voiries peu fréquentées déjà existantes. Cette transformation permet d'empêcher le trafic de transit.

Dans les Côtes d'Armor, 2 200 km de routes départementales ont un trafic inférieur à 1 000 véhicules/jour, soit 50% du réseau, carte ci-dessus. Ce linéaire très important de routes départementales peu fréquentées représente une opportunité pour proposer des itinéraires cyclables pacifiés aux usagers à vélo.

Les avantages sont nombreux :

- Rapidité de la mise en œuvre ;
- Coût peu élevé de la transformation ;
- Réversibilité de la requalification ;
- Impact environnemental très faible ;
- Economie de foncier ;
- Amélioration du cadre de vie des riverains.

Le Département va réfléchir en concertation avec les collectivités à la mise en œuvre de ce type de voie verte, au regard des expérimentations ayant lieu actuellement dans le département de la Manche par exemple. Un des premiers retours d'expérience est le besoin de communication et de concertation très important avec les riverains afin de bien faire comprendre et accepter la requalification.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ?



Pour les riverains (y compris les agriculteurs), professionnels, familles et amis des riverains...



Vous pourrez, comme à votre habitude, accéder aux parcelles et habitations présentes aux abords de la voie verte, recevoir des visiteurs et continuer à bénéficier de l'ensemble des services (livraisons, secours...)

La vitesse est limitée à 30 km/h, adaptez votre conduite.



Pour les cyclistes, piétons, cavaliers...



Cette voie vous permet désormais de transiter de manière plus sereine pour vous rendre au travail ou pour vos balades.

Même si le trafic est limité sur ces voies, elles restent partagées, restez visibles et vigilants.

Pour les véhicules motorisés en transit...



Cette voie leur est désormais interdite à la circulation.

La signalétique à l'entrée de la zone indique que l'accès n'est pas autorisé



ACTION 2 : SECURISER LES INTERSECTIONS DES ROUTES DEPARTEMENTALES

La sécurisation des itinéraires cyclables est le premier frein de la pratique du vélo. Ainsi la traversée des RD représente fréquemment un moment dangereux pour les usagers.

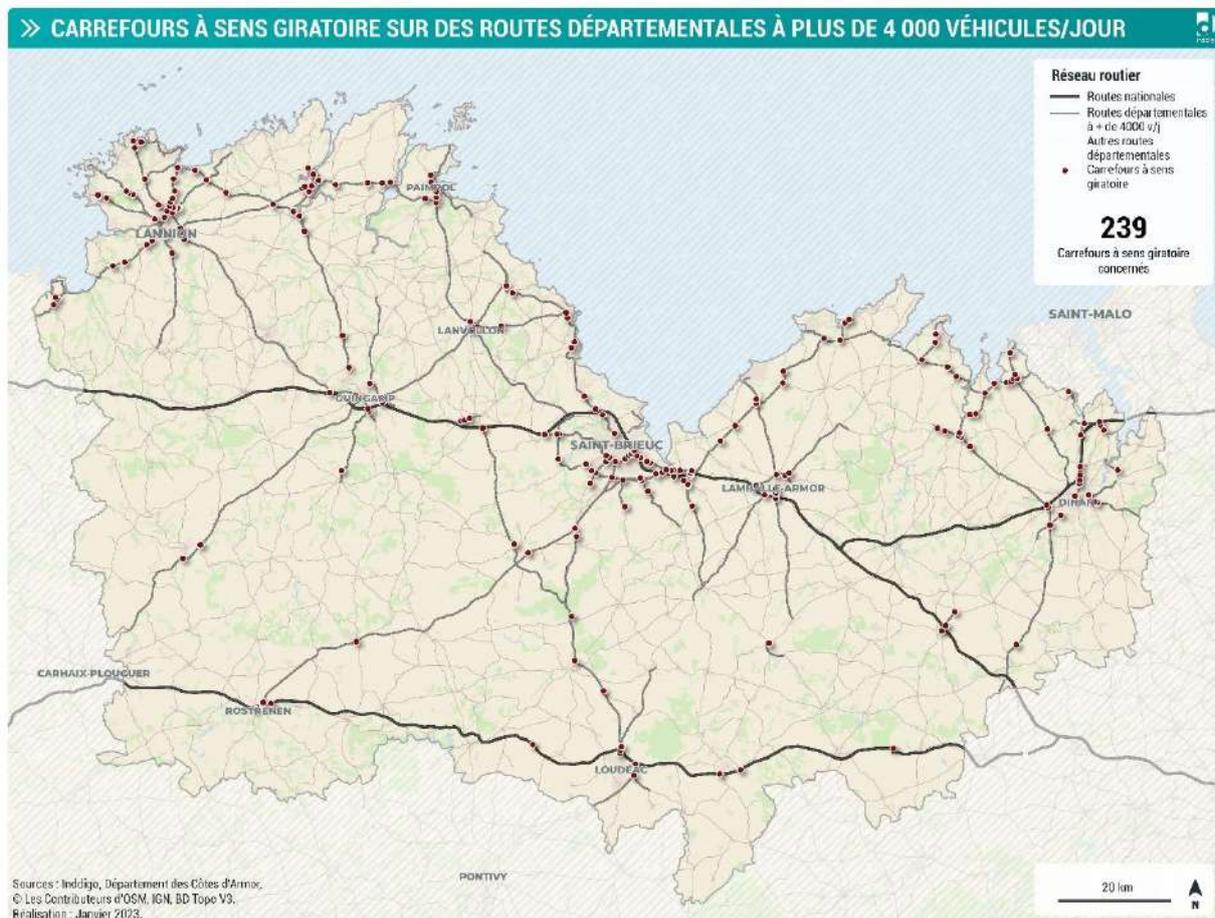
Le croisement de RD peut être un obstacle important à la création d'itinéraires cyclables empruntant des routes communales. Le travail de sécurisation des intersections et des traversées de RD, déjà en cours, sera amplifié afin de permettre à de nouveaux usagers du vélo de traverser et passer des intersections en toute sécurité.

Le Département peut s'appuyer sur plusieurs outils pour définir les intersections à sécuriser : PRISM (l'outil de Patrouillage Routier Informatisé et Suivi de Main courante), les comptages routiers, Cycling Insight de GéoVélo, l'accidentologie, le Baromètre Vélo de la FUB ainsi que différents signalements.

Concrètement :

- Définir les intersections prioritaires à sécuriser grâce à une analyse croisée ;
- Analyser les intersections où des accidents graves avec un usager à vélo ont eu lieu pour les sécuriser ;
- Elaborer une programmation de sécurisation des intersections ;
- Sécuriser les intersections prioritaires.

La carte ci-dessous représente par exemple les 239 giratoires à plus de 4 000 véhicules/jour sur des routes départementales en agglomération et hors agglomération. Ces giratoires sont des obstacles à l'usage du vélo quand ils font partis d'un itinéraire cyclable et qu'ils ne sont pas sécurisés.



ACTION 3 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES A LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS STRATEGIES CYCLABLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES (INGENIERIE)

Les ATD accompagnent au quotidien depuis de nombreuses années les collectivités locales sur le département dans la définition et la mise en œuvre des projets routiers. Grâce au référentiel cyclable co-construit à l'occasion du Plan Vélo Départemental, les ATD pourront préciser les prescriptions du Département pour tout projet d'aménagements cyclables sur RD hors agglomération

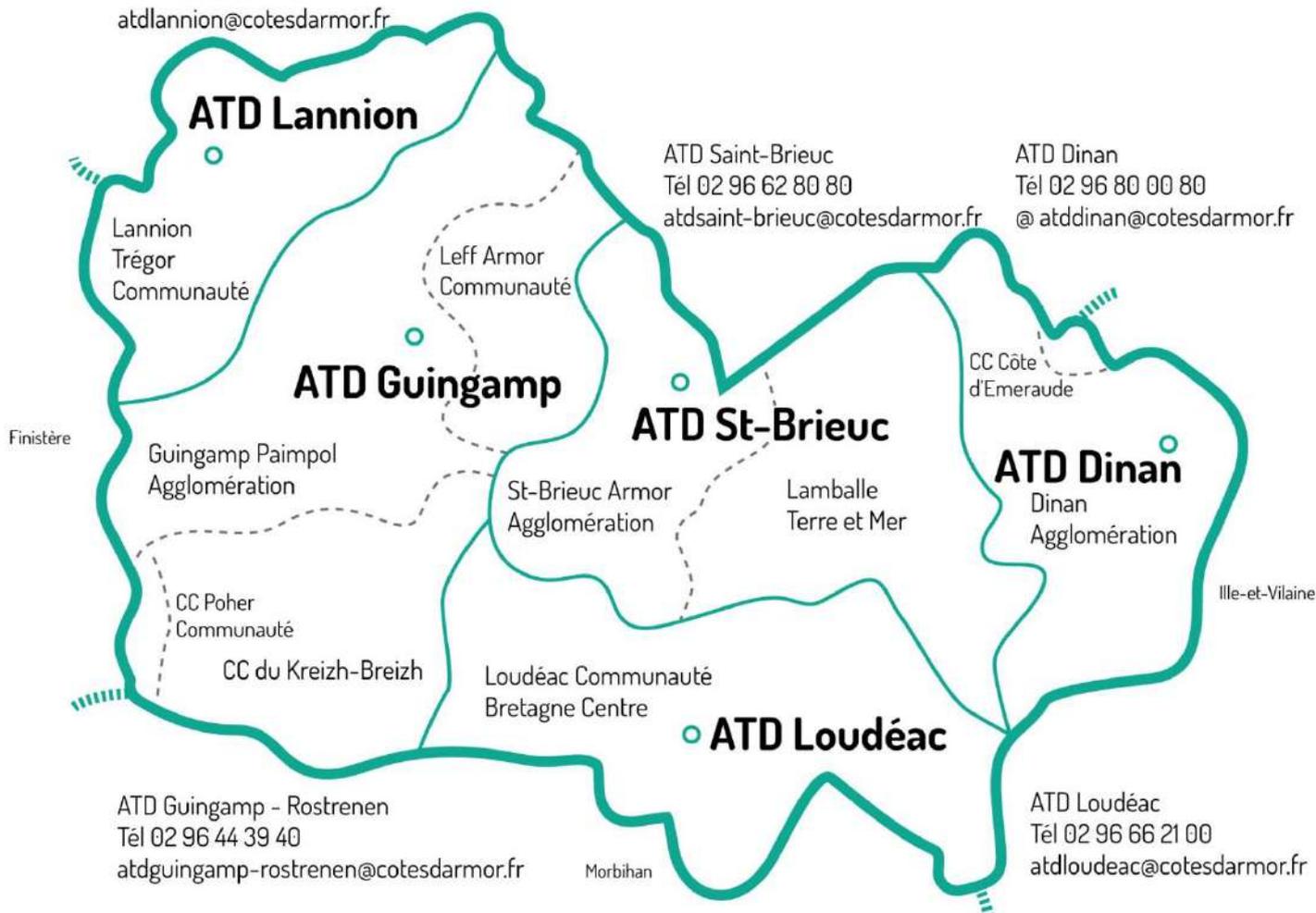
L'ADAC est également mobilisable par les communes pour les accompagner sur des projets entre autres d'aménagements cyclables et de pacifications de bourgs. L'ADAC a connaissance du référentiel cyclable et sera en mesure d'expliquer les prescriptions du Département.

Concrètement :

- Être à l'écoute des collectivités pour échanger sur la définition de leurs projets cyclables sur RD : l'ADAC et les ATD.
- Diffuser le référentiel cyclable et l'expliquer aux collectivités afin que les aménagements respectent les prescriptions en vigueur sur RD ;
- Acculturer et former les agents du Département aux projets d'aménagements cyclables.

Site internet de l'ADAC : <https://www.adac22.bzh/>

ATD Lannion
Tél 02 96 04 01 52
atdlannion@cotesdarmor.fr



FOCUS : REFERENTIEL DES AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES

Les projets cyclables sur RD hors agglomération devront respecter les prescriptions du référentiel cyclable du Département, disponible sur le site internet du Département et dont voici le tableau de synthèse ci-après. L'objectif du référentiel est de garantir la réalisation d'aménagements cyclables de qualité pour la sécurité de tous les usagers sur les routes départementales. Le référentiel pourra évoluer au regard des recommandations du CEREMA dans les prochaines années et également des retours d'expériences. Le lien du référentiel à télécharger sur le site du Département :

https://cotesdarmor.fr/sites/default/files/2024-04/Annexe_Referentiel-Cyclable.pdf

LIR : Liaisons d'Intérêt Régional

LID : Les Liaisons d'Intérêt Départemental

DIC / DIB : Dessertes Inter Communes / Dessertes Inter Bourg

Nature d'aménagement		Classification du réseau départemental		
Famille	Type	LIR	LID	DIC/DIB
Itinéraire Voirie Partagée	Panneau C50 « Partage de la route » NB : pictogramme « vélo » exclu en section courante	Exclu	Exclu	Possible si trafic <1000 veh/j (2 sens)
Zone de circulation particulière	Accotements revêtus – BDM - BMF Largeur roulable 2,00 m hors marquage Entièrement revêtus	Exclu	Ponctuellement si Trafic <4000 veh/j et si PL <100 veh/j (2 sens)	Ponctuellement si trafic <4000 veh/j et si PL <100 veh/j (2 sens)
Zone de circulation particulière	Chaussée à Voie Centrale Bidirectionnelle	Exclu	Au cas par cas	Au cas par cas
Aménagements cyclables	Bandes Cyclables Largeur roulable 1,50 m, hors marquage Revêtement hydrodécapé	Exclu	Déconseillé	Possible si trafic <1000 veh/j et si PL <100 veh/j (2 sens)
Aménagements cyclables	Pistes Cyclables Bidirectionnelles Largeur roulable 3,00 m (mini 2,50 m ponctuellement)	Possible	Possible	Possible
Aménagements cyclables	Pistes Cyclables Unidirectionnelles Largeur roulable 2,50 m (mini 2m ponctuellement)	Possible	Possible	Possible
Aménagements Modes Actifs	Voies Vertes le long des RD Revêtement qualitatif pour les sections utilitaires Largeur roulable 3,00 m (mini 2,50 m ponctuellement)	Possible	Possible	Possible
Séparatif	Bande enherbée entre chaussée et voie cyclable Largeur minimale 1,50 m Largeur 2,00 m si trafic > 1 000 veh/j	Exclu	Déconseillé	Possible Busage 100 ml max
Séparatif	Bande avec fossé/talus entre chaussée et voie cyclable Largeur minimale 2,00 m	Déconseillé	Possible	Possible
Séparatif	Séparatif vertical : haies, merlon, bordures, potelets, lisses (simple/double) ou glissières métalliques entre chaussée et voie cyclable	Exclu	Exclu	Exclu
Séparatif	Séparatif vertical glissière mixtes bois-métal	Exclu	Déconseillé	Déconseillé
Séparatif	Séparatif vertical GBA, DBA, GSS <u>entre</u> chaussée et voie cyclable	Possible	Déconseillé A implanter uniquement si emprise contraintes, sortie de virage et/ou obstacle	
Régime de priorité	Carrefour plan ordinaire : mise en priorité de la voie cyclable aux intersections	Exclu	Exclu	Exclu
Régime de priorité	Giratoires : mise en priorité de la voie cyclable aux intersections NB : voie cyclable à aménager systématiquement à l'extérieur de l'anneau (cf. ARP)	Exclu		
Mobiliers	Contrôles d'accès des voies cyclables <u>en</u> intersection de RD	Possible (à utiliser si risque d'infraction élevé) Mobiliers amovibles : accès véhicules entretien, agricoles, et riverains		
Aménagements	Ecluses, bypass, en section courante de RD hors agglomération	Exclu	Exclu	Déconseillé



AXE 2 – Poursuivre et sécuriser les itinéraires touristiques et de loisirs, en continuité du PDIPR

Le Plan vélo des Côtes d'Armor ne se substitue pas au PDIPR, il vient en complémentarité sur la thématique cyclable (vélo sur route et interactions avec le VTT). Ainsi trois actions permettront de consolider les actions du PDIPR en réalisant un focus sur la sécurisation d'itinéraires précis.

Le PDIPR est le plan réglementaire constituant l'outil de gestion des itinéraires pédestres, vélos et équestres, permettant l'inventaire, la pérennisation, la protection juridique et la valorisation des chemins qui y sont inscrits.

A noter que les itinéraires en lien avec le tourisme et les loisirs permettent également d'encourager la pratique du vélo du quotidien : tant pour se rendre à vélo sur un site touristique que réaliser des achats par exemple dans le secteur. En effet, la majorité des déplacements ne sont pas liés au travail mais à une multitude de motifs (loisirs, achats, démarches, etc.). Ainsi les sites touristiques et de loisirs sont également à sécuriser pour les usagers à vélo afin d'encourager des déplacements à vélo, mais également la découverte des Côtes d'Armor.

ACTION 4 : ASSURER LA CONTINUITE ET SECURITE DES ITINERAIRES CYCLABLES INSCRITS AU PDIPR A L'INTERFACE AVEC LES ROUTES DEPARTEMENTALES

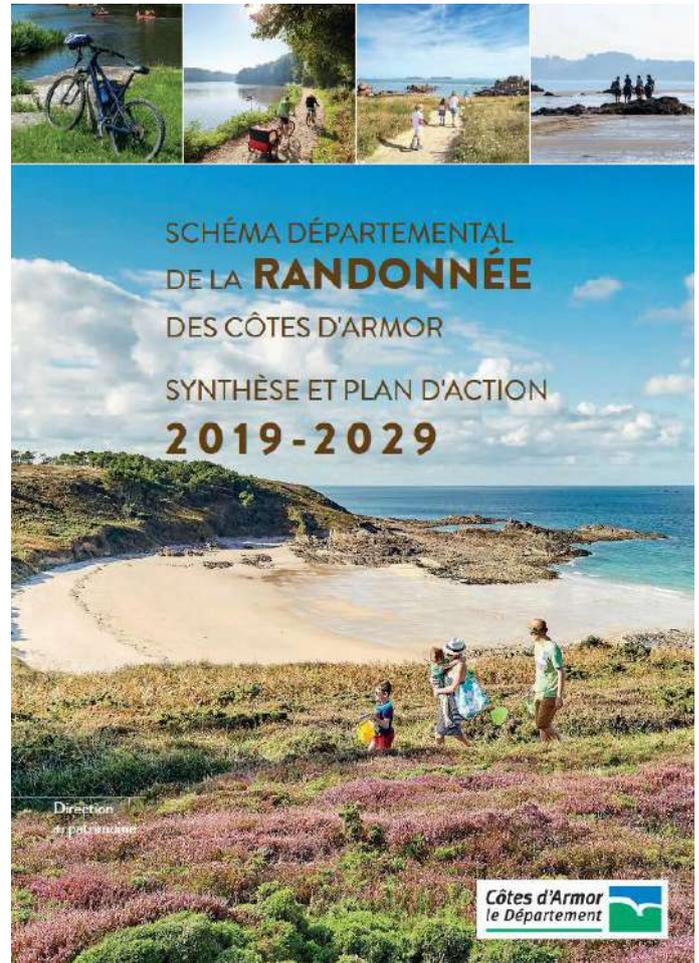
Les itinéraires cyclables inscrits au PDIPR, qu'ils soient en boucle ou au long cours, croisent ou longent le réseau routier départemental sur une partie de leur tracé. Il ne s'agit pas d'aménager toutes ces sections, mais bien de cibler les intersections à niveau présentant un danger pour les usagers à vélo, ainsi que les portions de RD communes avec le réseau PDIPR « cyclable » jugées dangereuses (accidentologie, niveau de trafic, absence de covisibilité...) pour la pratique cyclable.

Concrètement :

- Identifier les sections communes PDIPR sur RD, ainsi que les intersections dangereuses avec les RD, ciblées comme accidentogènes ;
- Définir un programme d'actions de sécurisation des itinéraires PDIPR sur les sections courantes de RD ;
- Définir un programme d'actions de sécurisation des itinéraires PDIPR aux intersections avec des RD.

Pour aller plus, le lien pour accéder au PDIPR, déclinant 34 actions à travers 3 axes :

- <https://cotesdarmor.fr/le-departement/competences/environnement/developper-la-randonnee>
- <https://cotesdarmor.fr/decouvrir-les-cotes-d-armor/sport-et-loisirs/les-randonnees-velo>



ACTION 5 : SECURISER L'ACCES ET EQUIPER LES 7 GRANDS SITES DEPARTEMENTAUX ET LES ENS MAJEURS

Le Département est à la fois propriétaire et gestionnaire de sites touristiques et/ou naturels qu'il ouvre au public pour la visite et la découverte. Une double problématique intéresse la pratique cyclable sur ces sites :

- L'accès même au site depuis les RD environnantes, notamment sur le « dernier kilomètre » (notion représentant l'accessibilité d'un site par rapport à un itinéraire structurant)
- L'accueil des vélos sur les sites pour les stationner en sécurité et en nombre afin de profiter à plein de la visite et protéger les sites de toute incursion à vélo (pour les ENS notamment)

Il s'agit de cibler les RD à sécuriser pour permettre à un public familial à vélo de se rendre en toute sécurité dans un grand site ou un ENS. Ces lieux touristiques doivent également être équipés de stationnements vélos de qualité, en nombre suffisant selon la fréquentation actuelle et à venir. Selon les sites, du mobilier léger favorisant des services aux usagers cyclistes (pompes et outils de base, casiers de consignes à bagages, voir bornes de recharge VAE le cas échéant) pourrait être implanté.

A noter que les ports départementaux seront à traiter via les cahiers des charges des concessionnaires.

Concrètement :

- Sécuriser le dernier kilomètre (à noter que le « dernier km » est une expression, cela peut être 200 m ou 2,1 km par ex.) sur RD pour l'accès cyclable au site ;
- Équiper en stationnements vélo et mobiliers divers.

Les grands sites départementaux concernés

- Le château du Guildo ;
- La villa Rohannec'h ;
- La Roche-Jagu ;
- Le château de la Hunaudaye ;
- L'abbaye de Bon Repos ;
- L'abbaye de Beauport ;
- La Villa Gallo-Romaine du Quiou.

Les ENS à équiper :

- Cap d'Erquy / Cap Fréhel ;
- Sables d'Or ;
- Bon Abri ;
- Espace forestier du Gouët ;
- Dourven ;
- Marais de Trestel ;
- Bois Cornec / Base de Guerlédan.

ACTION 6 : SECURISER LES ANTENNES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES PRESENTANT DES ENJEUX DE MULTIMODALITE ET/OU TOURISTIQUES MAJEURS

Sur le réseau des véloroutes régionales, nationales ou européennes traversant le département des Côtes d'Armor, plusieurs antennes permettent de rejoindre des gares d'arrivée/départ du territoire, ainsi que des sites touristiques majeurs situés en dehors des tracés mais à proximité. Très souvent ces antennes empruntent tout ou partie de RD. Il s'agit ici de sécuriser ces antennes à la fois par une signalisation cyclable continue et par des infrastructures de sécurité en section courante comme en intersection selon les cas.

Concrètement :

- Sécuriser les traversées / sections courantes de RD sur les antennes du Département
- Rejalonner les antennes départementales (7 liaisons < 6 Km)

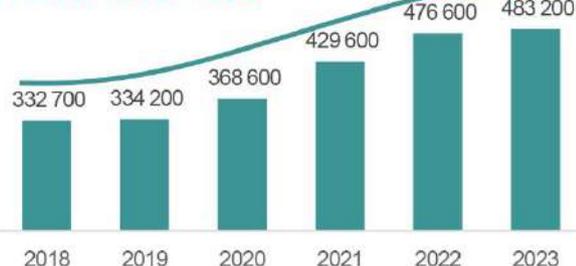


FOCUS : DONNEES COSTARMORICAINES DE L'ETUDE REGIONALE VELO ROUTES ET VOIES VERTES REALISEE EN 2023

Lien de l'étude : <https://www.cad22.com/uploads/2024/12/Guide-Investir-dans-le-tourisme-a-velo.pdf>



PASSAGES VÉLO²



+45%
de passages vélo
en Côtes d'Armor

+34%
en Bretagne



9,5 M d'€
Retombées économiques
du vélo

70 M d'€
en Bretagne

¹Evolution mesurée à iso périmètre constant entre 2018 et 2023
²Passage aux éco-compteurs - Véloroutes et voies vertes
- Conseil Départemental des Cotes d'Armor

SPÉCIFICITÉS DES EXCURSIONNISTES

53%
des cyclistes

Résidents des Côtes d'Armor ou d'un autre département breton, ils fréquentent les itinéraires en famille ou seuls, d'abord en automne ou en été. Ils partent directement en vélo (65 %) ou en voiture (30 %) pour rejoindre le lieu d'excursion qui est souvent à moins de 5 km.

Ils privilégient une excursion de 1h à 2h pour un aller-retour et parcourent en moyenne 26 km. Ils utilisent un VAE¹ dans 26 % des cas et privilégient leur propre matériel.



31%
Famille



61%
1h ou 2h



26KM
Distance



26%
des VAE¹

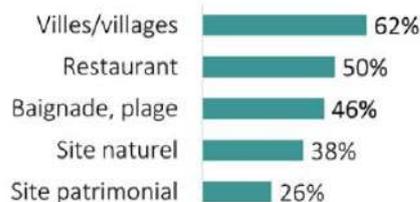


47 ans
en moyenne

LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES PAR LES CYCLISTES

Les 3/4 des cyclistes en Bretagne pratiquent une activité lors de la sortie, et même 92 % des itinérants. Les touristes en séjour et itinérants privilégient les visites des villes/villages devant les espaces naturels.

Les itinérants pratiquent une autre activité à proximité de l'itinéraire (< 5 km), alors que les touristes en séjour sont prêts à s'écarter davantage (10 km).



AUTRES ACTIVITÉS

3/4
Cyclistes



92%
Itinérants

■ TOP 5 itinérants



AXE 3 - Encourager la pratique cyclable des collégiens et de leurs encadrants

Les 29 000 collégiens du département sont les futurs Costarmoricaines et futurs Costarmoricains sur les routes. La rentrée au collège signifie le début de l'indépendance pour certains trajets de la vie de tous les jours. A cet âge, la sédentarité est un enjeu de santé publique majeur. Les collégiens sont ainsi une cible privilégiée à sensibiliser et accompagner à l'usage du vélo.

Le Département souhaite mener des actions dans les collèges afin de permettre à ceux qui peuvent de réaliser tout ou partie de leur trajet à vélo, mais également de donner la possibilité à tous de perfectionner leur maîtrise du vélo.

ACTION 7 : EQUIPER TOUS LES COLLEGES PUBLICS DE STATIONNEMENTS VELO DE QUALITE

Le stationnement vélo dans l'enceinte du collège est un service essentiel pour encourager la pratique des élèves, le Département s'engage à équiper progressivement tous les collèges publics d'un parc de stationnement vélos de qualité. En tant que maître d'ouvrage, le Département va élaborer une programmation d'équipement (stationnement, borne de gonflage, station de réparation, etc.) de tous ses collèges. Les stationnements vélos sont également à destination de l'équipe éducative et des agents travaillant dans les collèges.

Concrètement :

- Elaborer un programme de déploiement de stationnement vélos de qualité ;
- Equiper à terme tous les collèges publics pour les élèves et les équipes.

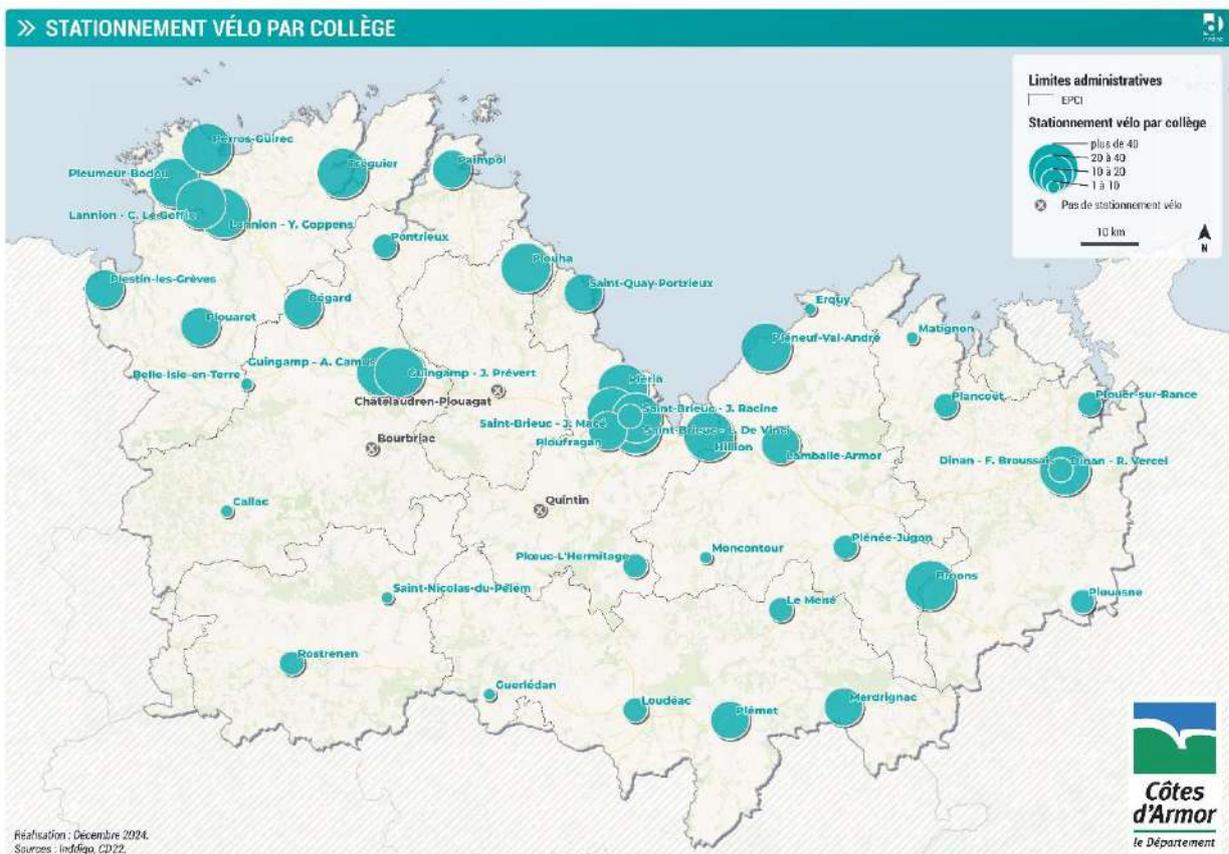
Cette action a été supportée par le programme CEE AVELO 3.



Parking vélos au collège de Merdrignac



Parking vélos au collège de Perros-Guirec.



ACTION 8 : SENSIBILISER LES COLLEGIENS A LA MOBILITE CYCLABLE EN TOUTE SECURITE

Au-delà des infrastructures et des services, les collégiens ont besoin d'être incités à la pratique du vélo par de nombreux événements, actions et temps dédiés. La sensibilisation devra concerner tant l'apprentissage de la réparation de son vélo par exemple que la participation à un défi ou à la compréhension des enjeux de sécurité.

Des actions spécifiques pourraient également être menés à destination des parents d'élèves lors de communication en début d'année ou au printemps.

Concrètement :

- Réaliser des campagnes de sensibilisation auprès des élèves et de leurs parents ;
- Etendre le challenge des mobilités à tous les collèges du département ;
- Déployer l'apprentissage du vélo, particulièrement aux élèves de 6^{ème}.

Cette action a été supportée en partie par le programme CEE AVELO 3.



Collégien à vélo au collège Charles de Gaulle à Hillion



Suivi et évaluation

L'évaluation et le suivi annuel sont essentiels à la bonne réalisation des actions du Plan Vélo Départemental. La DIMM aura la charge de cette action en coordination avec les autres directions associées au PVD.

Cette évaluation contribuera à l'actualisation du PVD, au gré des actualités et de l'évolution des politiques publiques (Etat, AOM, etc.), et en fonction des attentes et besoins exprimés par les usagers

Concrètement :

- Faire le bilan annuel action par action : quantitatif, qualitatif, impact, etc.
- Mettre à jour les actions : ingénierie, méthode, moyen financier ;
- Créer une dynamique entre les directions et avec les élus ;
- Evaluer les impacts des actions ;
- Valoriser les actions réalisées.



Glossaire

ADAC : Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

ATD : Agence Technique Départementale

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

DIMM : Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer

ENS : Espace Naturel Sensible

FUB : Fédération française des Usagers de la Bicyclette

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée

PVD : Plan Vélo Départemental

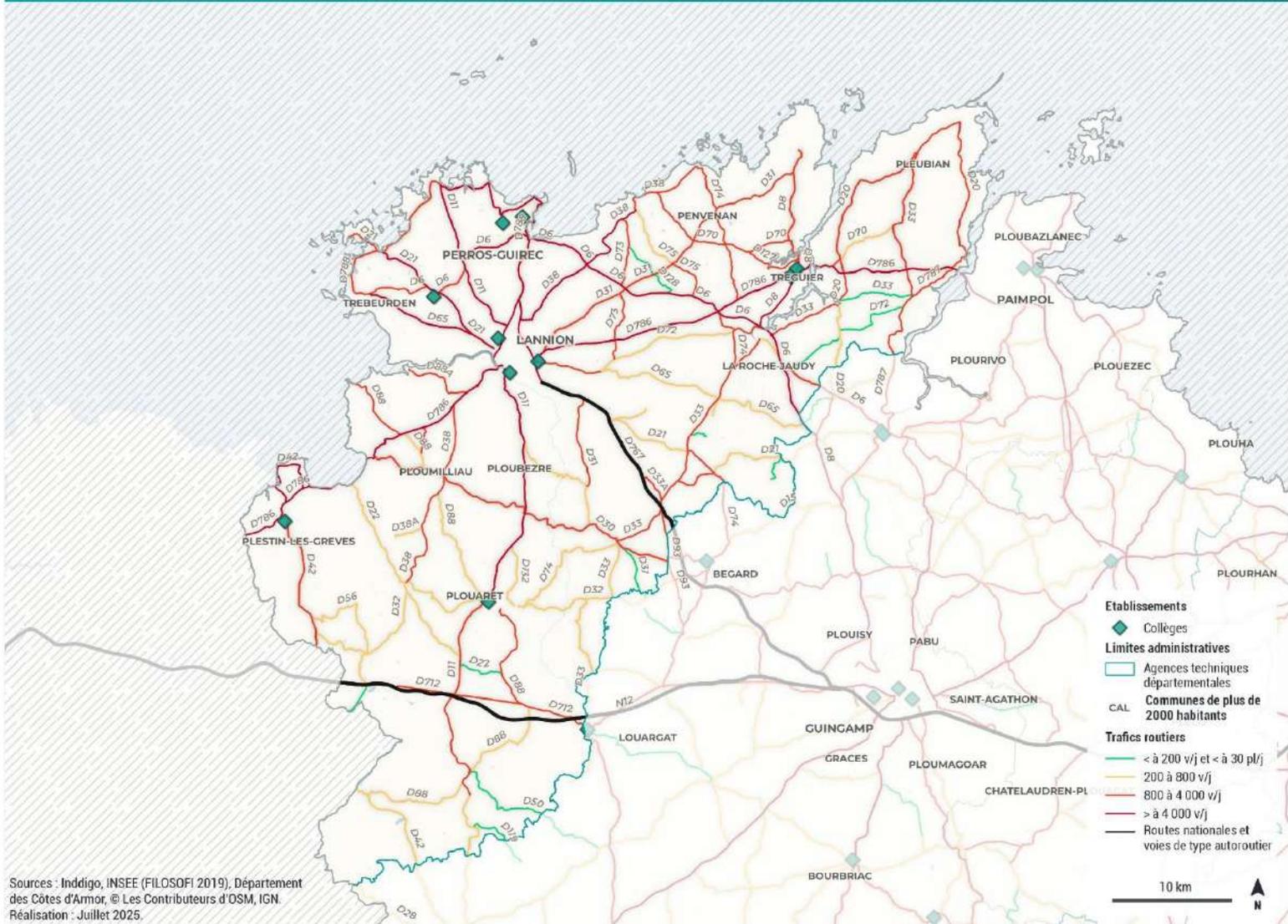
RD : Route Départementale

VAE : Vélo à Assistance Electrique

VTT : Vélo Tout Terrain

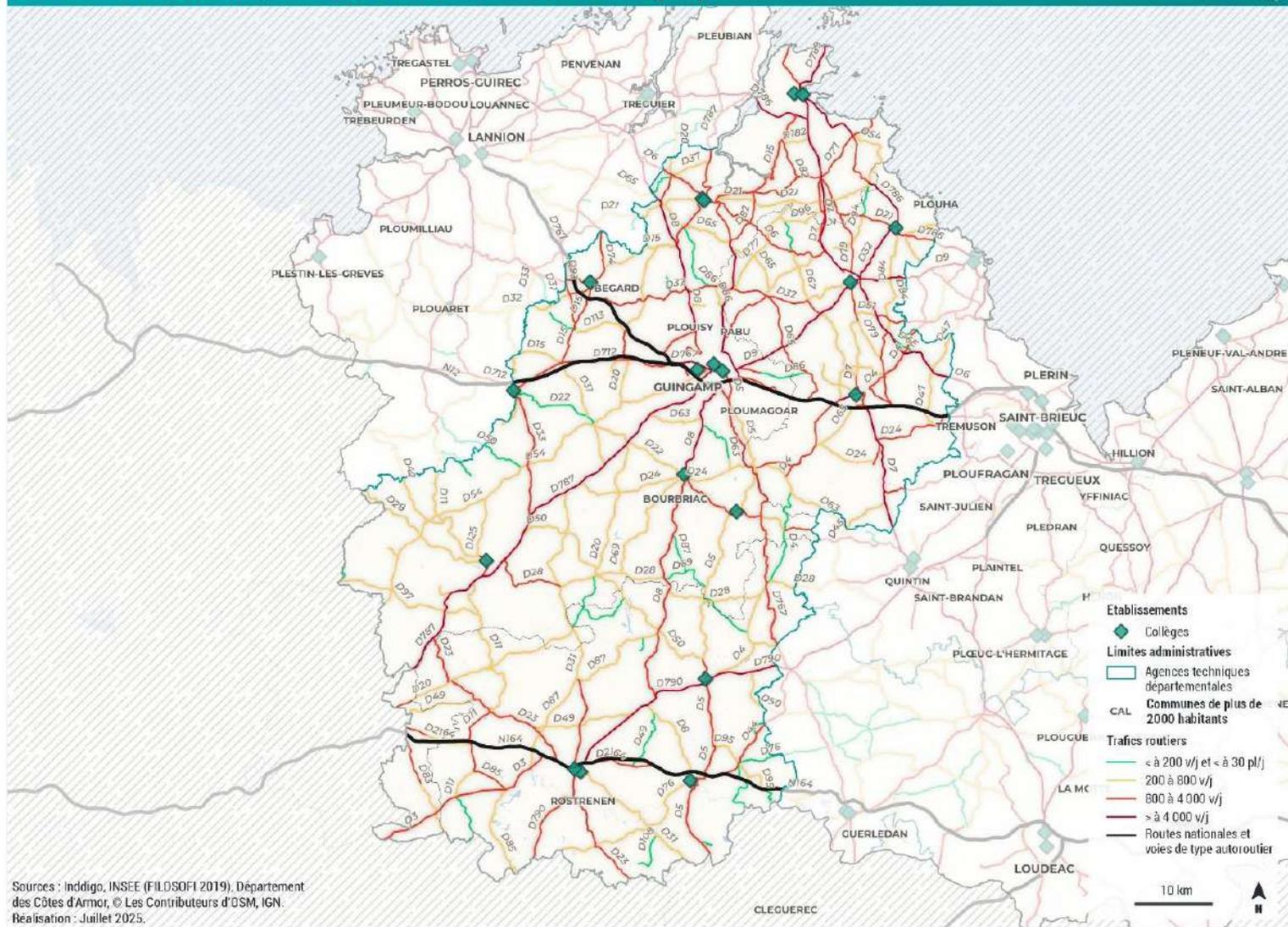
Annexes

» TRAFICS ROUTIERS, COLLÈGES ET VILLES - ATD de Lannion

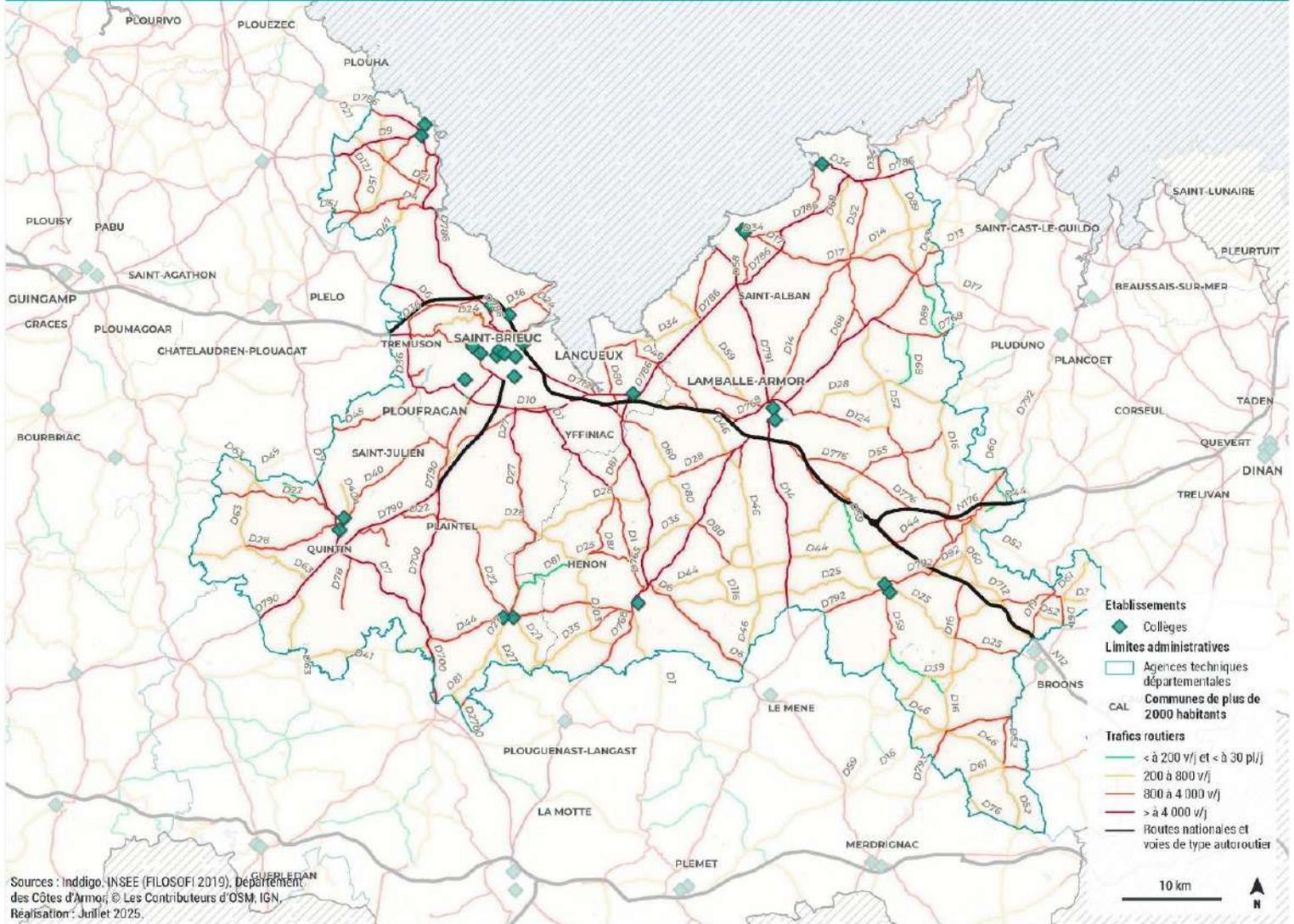


Sources : Inddigo, INSEE (FILOSOFI 2019), Département des Côtes d'Armor, © Les Contributeurs d'OSM, IGN.
Réalisation : Juillet 2025.

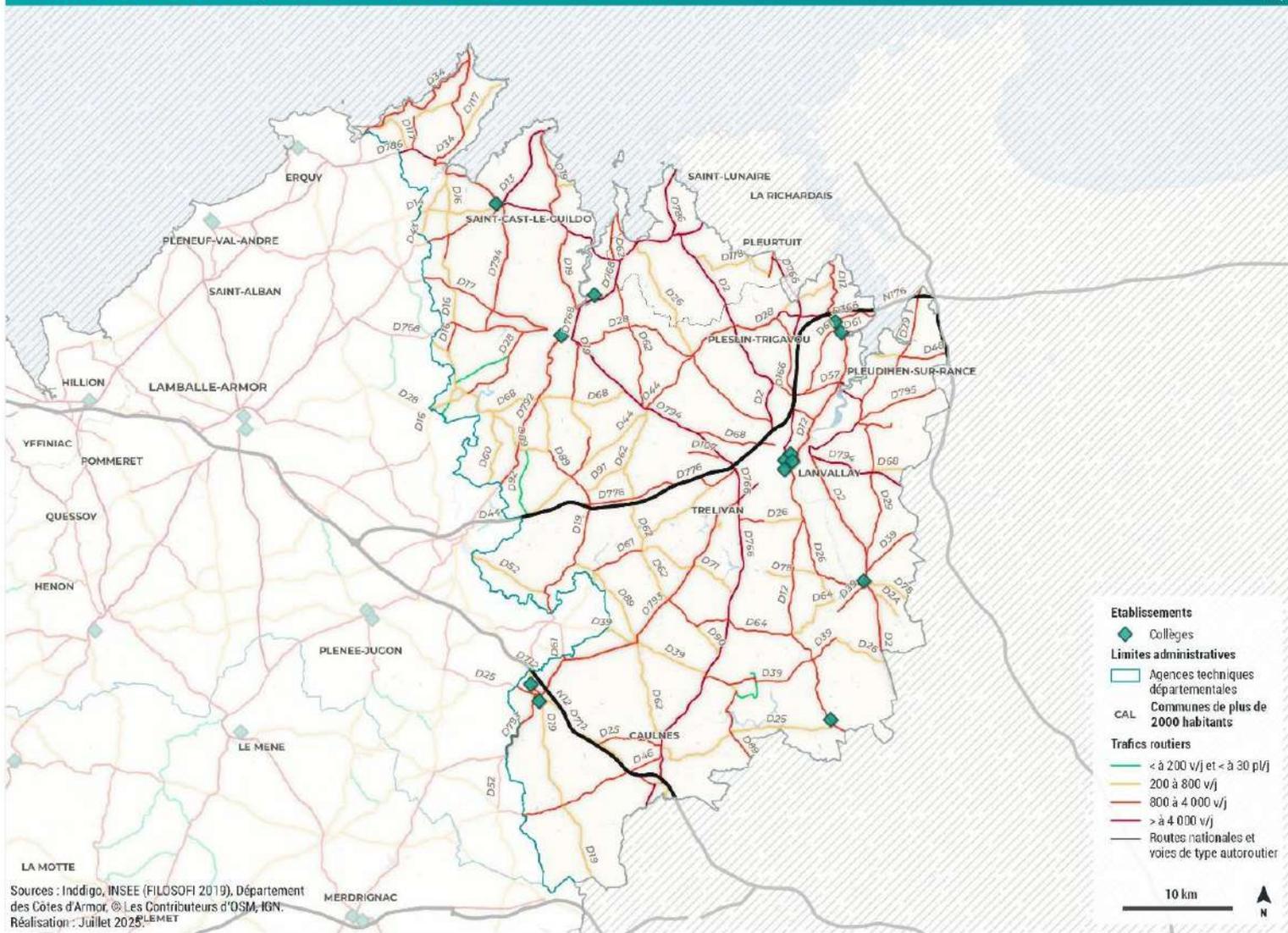
» TRAFICS ROUTIERS, COLLÈGES ET VILLES - ATD de Guingamp



» TRAFICS ROUTIERS, COLLÈGES ET VILLES - ATD de St-Brieuc



» TRAFICS ROUTIERS, COLLÈGES ET VILLES - ATD de Dinan



» TRAFICS ROUTIERS, COLLÈGES ET VILLES - ATD de Loudéac

